



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20280
21 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Lettre datée du 19 novembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre de M. Tarik Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, en date du 19 novembre 1988, concernant l'ouverture de vannes, opération par laquelle la partie iranienne entend inonder le no man's land dans la zone de Kachk Albasri et, vers le sud, les postes avancés de Zaïd et de Chalamjah qui relèvent du IIIe corps d'armée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI

ANNEXE

Lettre datée du 19 novembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères
de l'Iraq

J'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

1. Le 23 septembre 1988, à 5 h 30, la partie iranienne a ouvert des vannes pour inonder le no man's land dans la zone de Kachk Albasri et, vers le sud, les postes avancés de Zaïd et de Chalamjah qui relèvent du IIIe corps d'armée. Cette opération se poursuit.
2. Le 23 septembre 1988, les observateurs internationaux stationnés à Bassorah ont été informés de cette opération, et une patrouille a été envoyée pour constater la violation et intervenir immédiatement afin d'y mettre un terme.
3. Le 24 septembre 1988, à 11 heures, un groupe d'observateurs internationaux stationnés des deux côtés ont tenu une réunion au cours de laquelle les observateurs internationaux du côté iranien se sont engagés à mettre fin à l'opération et à poster une patrouille chargée d'observer les vannes.
4. Une patrouille d'observateurs stationnée dans le secteur sud s'est rendue sur les lieux et son commandant a promis au commandant en chef du IIIe corps d'armée de s'entretenir de la question avec son homologue du côté iranien le 27 septembre 1988 afin de mettre un terme à ces violations. Mais, les observateurs stationnés du côté iranien n'étaient pas au rendez-vous. Le siège du groupe d'observateurs à Bagdad en a été informé.
5. Les autorités iraqiennes compétentes ont à maintes reprises adressé des notes officielles au groupe d'observateurs internationaux pour l'exhorter à intervenir et à exercer des pressions sur la partie iranienne afin de l'amener à prendre des mesures sérieuses et efficaces visant à fermer les vannes et arrêter rapidement l'écoulement de l'eau, en précisant que les mesures déjà prises étaient peu efficaces et n'avaient donné aucun résultat.
6. M. Golding a été informé de la situation lors d'un entretien qu'il a eu avec le chef d'état-major le 10 octobre.
7. Le 24 octobre 1988, le général Patel, commandant en chef du groupe d'observateurs en Iraq, a précisé lors d'une réunion concernant les dernières dispositions prises à ce sujet, qu'il n'était pas parvenu à amener la partie iranienne à mettre un terme à l'opération et qu'il ne croyait plus pouvoir le faire en dépit de nombreuses promesses faites par la partie iranienne.
8. Le 8 novembre 1988, lors d'une réunion avec le général Patel, commandant en chef du groupe d'observateurs en Iraq, au cours de laquelle l'Iraq a insisté sur la nécessité d'une intervention visant à mettre un terme à l'inondation, qui s'est étendue à de nouvelles zones, le général Patel a réaffirmé que le groupe d'observateurs des Nations Unies n'était pas parvenu à amener la partie iranienne à mettre fin à l'opération.

La persistance de la partie iranienne à inonder la zone est une violation grave et délibérée du cessez-le-feu et une tentative délibérée pour endommager nos positions défensives.

Nous vous prions d'user de vos bons offices auprès de la partie iranienne pour l'amener à mettre un terme à ses menées dangereuses qui compromettent les chances de parvenir à une paix juste et globale.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre
des affaires étrangères de l'Iraq,

(Signé) Tarik Aziz
